CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 14/12/2006

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, BLANC Freddy, GINI Patrick, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette, GAUTHIER- CLERC Maurice, MICHAUD Sylvie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	NEMBRINI Nathalie GINDRE Nicolas GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël
Secrétaire de séance	SCHMIDT Francesca

Invités : M. Pierre GERMAIN pour L'AJENA Mme Vanessa SOBRY pour le PNR

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20/11/2006 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. Alain ROLANDEZ, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

Problème de stationnement rue du Mont

A la demande de Mme GROSSIORD Suzanne, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

Point sur la réunion du Syndicat Mixte du Haut-Jura

A la demande de Mme JOUFRROY Catherine, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

> Point sur la réunion du PNR sur la gestion des eaux de pluies

I. PRESENTATION CEP PAR AJENA

Un bilan détaillé des consommations en énergie pour tous les bâtiments dont la commune est propriétaire a été réalisé par l'AJENA dans le cadre d'un CEP (Conseil en Economie Partagé) sur la proposition du PNR validé en Conseil Municipal du 10/01/2006.

M. GERMAIN pour l'AJENA et Mle SOBRY pour le PNR ont présenté le résultat de cette étude, qui laisse apparaître plusieurs points faibles à reconsidérer sur certains bâtiments. Des propositions pour réaliser des économies ont été soumises mais induisent un coût important d'investissement au départ. L'AJENA peut soutenir ces projets de rénovation. En outre, des subventions spécifiques pour réhabilitation en basses énergies peuvent être accordées. Dans un premier temps, l'assemblée demande un temps de réflexion et d'étude. Lors de la séance du 11/01/07, le Conseil Municipal définira les projets qu'il souhaite voir étudiés.

II. PROGRAMME GOUDRONNAGE 2007

M. Freddy BLANC et les services de l'Equipement ont examiné la voirie communale en vue d'envisager une large planification de réfection. Le estimations faites par la DDE s'élève à 164 225.15€ TTC.

Au vu des sommes avancées et après étude des priorités, le Conseil Municipal propose de statuer en début d'année lors de l'élaboration d'un pré-budget d'investissement afin de mieux déterminer les possibilités financières et pouvoir lancer les consultations auprès des entreprises au plus tôt.

III. TRAVAUX PONT DU CHAPY

M. Freddy BLANC, en charge du dossier de réfection du pont du Chapy et au vu du devis actuel pour un montant HT de 37423.53€ détaille les subventions auxquelles la commune peut prétendre, à savoir :

- Conseil Général dans le cadre de l'ADCJ : 20%
- ❖ Région : montant forfaitaire d'environ 1800€
- Fondation du Patrimoine : 20%

Il resterait à la charge de la collectivité 23 259.38€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité se montre favorable pour solliciter des devis auprès de plusieurs entreprises, de faire réactualiser le devis en cours et d'engager les procédures de demandes de subventions.

IV. <u>DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2006</u>

M. le Maire informe l'assemblée d'un trop perçu de Taxe Locale d'Equipement par les services de l'Equipement pour le compte de la commune, sur le permis de construire d'un administré. Afin de régulariser cette situation et de rembourser la somme de 204€, il convient de prendre une décision modificative en prélevant 204€ au compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement), de créditer le compte 023 (virement à la section d'investissement) de cette somme et de l'imputer au compte 10223 (Taxe Locale d'Equipement) afin de pouvoir mandater cette somme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à effectuer ces opérations comptables.

V. MODIFICATION DU POS ET REVISION DU PLU

M. le Maire fait part du projet de la 4^{ème} modification du POS fourni par les services de l'Equipement. Au vu de cette proposition, le Conseil Municipal ne peut la valider, sachant que les règles doivent aussi être réformée dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment de la fraternelle.

Le Sous-Préfet, en visite sur la commune le 08 décembre dernier a été sollicité sur cette question. Considérant le contexte et l'environnement de la Place Dalloz, les services de la DDE propose une modification permettant d'autoriser une construction en Rez de Chaussée plus 3 étages au lieu de Rez de Chaussée plus 2 étages et combles.

Un architecte conseil des bâtiments doit se rendre sur place et définir ce périmètre.

Concernant l'aménagement de surface hors d'œuvre nette de la zone NC, l'avis est demandé au Parc Naturel du Haut-Jura et à la chambre d'agriculture.

Concernant la révision du PLU, M. le Maire rappelle que cela servira à créer de nouvelles zones constructibles ou à modifier la réglementation de certaines zones. Pour effectuer cette révision, il est obligatoire de s'adjoindre les services d'un cabinet d'étude et l'instruction est d'environ 2 ans. Aussi, il est primordial que l'assemblée délibérante travaille sur le dossier afin de déterminer les orientations.

Afin d'être pragmatique, M. le Maire propose à l'assemblée une réunion de travail le lundi 15 janvier à 20H00.

VI. RENFORCEMENT ELECTRIQUE LE MANON

Suite au projet de renforcement électrique du Manon qui avait été discuté dans la séance du 12/09/06, le SIDEC a informé les riverains du projet. Or, une pétition émanant des personnes desservies a été adressée au SIDEC, se montrant hostiles à la proposition, et sollicitant un enfouissement sur la longueur du tracé. Le SIDEC ne peut assumer le coût de tels travaux et envisage d'abandonner le projet.

Par ailleurs, M. le Maire informe qu'il a demandé à rencontrer les pétitionnaires afin de les informer de la position actuelle du SIDEC. Seul, un enfouissement est concevable au niveau du carrefour de la Trace. Au vu de cet entretien, si un accord n'est pas possible, le projet sera définitivement abandonné.

VII. PERSONNEL COMMUNAL : DEMANDE DE L'IAT

L'entretien annuel avec le personnel communal s'est déroulé avec M. le Maire et M. Patrick GINI, adjoint au personnel. Lors de l'expression de leurs vœux, les employées ont sollicité une Indemnité d'Administration et de Technicité.

Considérant les valeurs professionnelles des personnels, le Conseil Municipal après avoir été invité à se prononcer à bulletin secret accepte par 12 voix pour et 1 bulletin blanc l'attribution de cette indemnité au montant de référence annuel fixé à 436.47€ pondérée par un coefficient multiplicateur de 4.

VIII. MODIFICATION DELIBERATION CONCERNANT LA CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU 02/12/2005

M. le Maire fait part de la remarque de M. le Sous-Préfet concernant la délibération prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 20/11/06 sur le financement des écoles privées par les communes, (Circulaire ministérielle du 02/12/05). M. le Maire propose d'annuler cette délibération et de la reprendre en modifiant certaines terminologies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de reprendre la délibération en utilisant les termes appropriés.

IX. <u>COMPTES-RENDUS DIVERSES REUNIONS</u>

1) SYNDICAT MIXTE DU HAUT-JURA

Mme GROSSIORD Suzanne fait le compte-rendu de la séance du comité syndical qui s'est tenue le 11/12/06 à Longchaumois. Les principales questions abordées concernent les changements imputables au passage en EPHAD, la recherche d'un nouveau logo et l'état d'avancement des constructions des cantous de St Claude.

2) PNR GESTION DES EAUX PLUVIALES

Mme JOUFFROY Catherine dresse le compte-rendu de la réunion du PNR menant une action sur une autre conception des lotissements dans le Haut-Jura, dont l'objectif est d'impulser des projets d'urbanisme de qualité, s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le groupe de recherches Rhône Alpes sur les infrastructures et l'eau a présenté les enjeux liés à la gestion des eaux de pluies dans un aménagement, ainsi que les principales techniques alternatives existantes. L'intérêt est de ne pas canaliser les eaux pluviales avec des conduites souterraines mais de les guider en surface en utilisant les fossés, en tenant compte de la nature du sol et du relief.

3) VISITE DU SOUS-PREFET

M. le Maire fait part de la visite de M. le Sous-Préfet le 08 décembre dernier sur le territoire communal. Plusieurs sujets ont été abordés. Outre le projet de boulangerie, il lui a été soumis dans le cadre de l'examen des dossiers économiques, une réflexion sur la construction d'un bâtiment pouvant accueillir plusieurs artisans désireux de s'installer sur le territoire communal. M. le Sous-Préfet a invité M. Nicolas GINDRE, Président de la Communauté de Communes à étudier cette question avec lui-même et ses services pour travailler sur la question

X. QUESTIONS DIVERSES

A) CONTRAT ENFANCE

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, les communes de Lamoura et Septmoncel. De nouvelles modalités de financement des CLSH par la Caisse d'Allocations Familiales fixés pour les quatre années à venir est proposé sous forme de contrat enfance jeunesse..

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les termes de ce contrat et autorise M. le Maire à signer la convention.

B) SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES

Mme Sylvie MICHAUD informe qu'à ce jour aucune règle n'est établie concernant le financement intérieur des lotissements communaux. Le Syndicat des Eaux se pose la question d'établir un règlement.

Il est évoqué l'idée de planifier une somme allouée sur un contrat pluriannuel avec participation plafonnée. Mme Sylvie MICHAUD transmettra cette suggestion.

Concernant les travaux de charte paysagère, il est souhaitable d'envisager la révision des conduites à cette occasion. Le Conseil Municipal demande que la Communauté de Communes fasse part de ses travaux au Syndicat des Eaux de manière à le prévoir.

C) DEMANDE WC DE LA PART DE L'ENTENTE SPORTIVE

M. Patrick GINI relate la demande d'installation de toilettes sur la parcelle AM 87 émanant de l'Entente Sportive lors de son assemblée générale. Cette construction se ferait en collaboration avec les bénévoles et l'employé communal et n'aurait qu'une fonction ponctuelle lors de la fête de la St Louis ou du passage de la Forestière. M. le Maire rappelle

qu'outre le fait que l'Entente Sportive soit propriétaire de ce terrain, elle doit néanmoins faire une demande d'étude des possibilités de raccordement au SIA du Chapy et au Syndicat des Eaux du plateau des Rousses.

D) STATIONNEMENT GENANT RUE DU MONT

M. Alain ROLANDEZ fait part du fait que très régulièrement des personnes se rendant à la maison de l'enfance stationnent devant son entrée, ou le long de la rue du Mont induisant de gros soucis de circulation.

M. le Maire précise que le stationnement à cet endroit doit se limiter à 10 minutes maximum et prendra un arrêté à cet effet. Une information sera diffusée au personnel de la maison de l'enfance ainsi qu'aux parents utilisateurs de la structure à travers le règlement intérieur. Le personnel est vivement invité à stationner sur les parkings.

E) PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Maire fait part au conseil, malgré la faible surface, de l'obligation de solliciter un architecte pour élaborer un plan du Presbytère pour implantation de la Bibliothèque. Par ailleurs, en date du 30/11/06, il est précisé que le rapporteur de la commission de sécurité demande des modifications et régularisations au niveau de la maison Jeantet.

Séance levée à 0H15

Affiché le 21/12/2006

Le Maire, Raphaël PERRIN